



Terrai en indivision

Par **Chrisounette**, le **30/06/2019** à **22:03**

Mes cousins ma soeur et moi même avons hérité d un terrain non constructible.
Un de mes cousins souhaite se porter acquéreur devant le notaire j ai dit oui verbalement
mais après réflexion je me dis qu' un jour ce terrain pourrait être constructible. Don est
possible de lui louer ma partie de terrain.

Par **nihilscio**, le **01/07/2019** à **00:10**

Bonjour,

Vous pouvez bien sûr louer votre part d'indivision à l'un des indivisaires, la condition étant que
ce dernier y consente.

Il est peut-être illusoire d'espérer une future constructibilité du terrain. La tendance n'est
pas à l'extension des zones constructible mais plutôt à la densification des zones urbanisées.